

17 DEC. 1996

10508

07/12/96

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES, TENUE LE 12 NOVEMBRE 1996

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE  
Et le douze Novembre à dix heures,

Les Actionnaires de la Société ONET PROPLETE, société anonyme au capital de 36.178.000 Francs, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration, le Commissaire aux comptes ayant été convoqué par lettre recommandée en mains en date du 25 Octobre 1996.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Louis REINIER, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Paul FABRE et Monsieur Max MASSA, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Roland GRENET est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que tous les Actionnaires sont présents.

L'Assemblée, régulièrement constituée, peut en conséquence valablement délibérer.

La SEC A. et L.GENOT, Commissaire aux comptes titulaire, est absente et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires:

- Liste des Administrateurs de la Société,
- Copie des lettres de convocation,
- Feuille de présence de l'Assemblée,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Texte des Résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements ainsi énoncés ont été tenus à la disposition des actionnaires au Siège Social, pendant les quinze jours ayant précédé la réunion, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

h

Puis, le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration. Il déclare ensuite la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001:

- La Société ERNST & YOUNG AUDIT, sise 408 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE, représentée par Madame Christine BLANC-PATIN, Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Patrick LHOMME, demeurant Tour Manhattan Cedex 21, 92095 PARIS LA DEFENSE N°2 Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, en vue d'effectuer toutes formalités induites de l'adoption de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres du bureau, après lecture, pour valoir et servir ce que de droit.

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

**Certifié conforme**  
Le Président Directeur Général

